

La déclinaison et la mise en œuvre des évolutions réglementaires à la Division Production Nucléaire d'EDF

Philippe WEICKERT

EDF – DPN – UNIE – GPEX – IRP
1 place Pleyel 93282 SAINT-DENIS Cedex
philippe.weickert@edf.fr

Depuis plus de vingt ans, la réglementation en radioprotection est déclinée au sein d'un « référentiel national de radioprotection », pour la Division de la Production Nucléaire d'EDF et Thermique d'EDF. Ce référentiel est composé de 12 thématiques, qui reprennent aussi bien les exigences réglementaires que les prescriptions internes à l'entreprise. Ces référentiels s'appliquent aussi bien au personnel EDF, qu'à nos partenaires industriels intervenant sur nos CNPE.

Les récentes évolutions réglementaires ont nécessité la mise à jour de ce référentiel, qui a été l'occasion de nous réinterroger sur le sens à donner et la cohérence d'ensemble de nos prescriptions.

Les réflexions sur les nouvelles exigences, leur impact, tant sur nos organisations que sur celles des entreprises, ont débuté dès la publication de la Directive Euratom, et se sont concrétisées lors de la publication des décrets de juin 2018.

Bien que quelques arrêtés d'application ne soient pas encore publiés, ce travail est désormais finalisé et a été réalisé en associant les CNPE et les entreprises partenaires au travers du réseau des PCR. Les objectifs recherchés étaient de :

- Prendre en compte l'ensemble des nouvelles exigences réglementaires,
- Simplifier le référentiel radioprotection de la DPN,
- Faciliter leur compréhension et leur prise en compte par les CNPE et les entreprises,
- Echanger avec les entreprises,
- Garantir la conformité réglementaire du référentiel et faciliter le pilotage de cette conformité par les CNPE,
- ...

Les résultats de ces travaux sont les suivants :

- Refonte totale du référentiel radioprotection : 10 thèmes (au lieu de 12), en différenciant les exigences réglementaires et nos prescriptions internes,
- Une évaluation au risque d'exposition cristallin pour tous les travailleurs exposés en CNPE (en étroite collaboration avec les entreprises potentiellement concernées),
- La réalisation de mesurages radon sur l'ensemble des CNPE, ainsi que d'une étude sur l'impact du radon sur les tenues vestimentaires (présentation SFRP juin 2019),
- Une mise à jour de l'ensemble des applications du système d'information,
- ...

Cette présentation a pour objectif de détailler certains de ces aspects, qui peuvent être transposés dans d'autres domaines d'application que celui de l'industrie nucléaire.